Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260321-2026_2_24-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_2_24

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10h30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU-BERDER, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Daphné HERMES, François MOREAU, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Laëtitia MARREC, James TESSON, Kira ZAYTSEVA, Gaëlle QUERE, Roméo AUNAY, Geneviève WACK, Franck WALLON, Mélanie MALEUVRE et Loïc TOURBOT.

Excusé : Amar HEDDADI (donne pouvoir à Stéphane HERVOIR)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LE BOURDON

Date de convocation : 16 mars 2026

Objet :
FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Exposé des motifs :

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat de conseil municipal.

Toutes les commissions sont présidées par le maire mais ce dernier peut déléguer cette fonction à un adjoint.

Après cet exposé, le conseil municipal est invité à se prononcer, d'une part, sur la mise en place de ces commissions et, d'autre part, à désigner leurs membres.

Finances – Ressources Humaines	
Stéphane HERVOIR	Céline LANGUENOU-BERDER
Jean-Pierre LE BOURDON	François MOREAU
Annick JAFFRES	Roméo AUNAY
Gérard LE MEUR	Franck WALLON

Voirie – Aménagement du territoire – Cimetière - Communication	
Stéphane HERVOIR	Daphné HERMES
Jean-Pierre LE BOURDON	James TESSON
Gérard LE MEUR	Franck WALLON
Mélanie MALEUVRE	Viviane BOULC'H
Patrice DENIEL	

Social - Vie associative et culturelle	
Stéphane HERVOIR	Laëtitia MARREC
Annick JAFFRES	Gaëlle QUERE
Geneviève WACK	Amar HEDDADI

Bâtiments – Réseaux – Informatique - Sécurité	
Stéphane HERVOIR	François MOREAU
Gérard LE MEUR	Patrice DENIEL
Jean-Pierre LE BOURDON	James TESSON

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260321-2026_2_24-DE

Enfance - Jeunesse	
Stéphane HERVOIR	Amar HEDDADI
Céline LANGUENOU-BERDER	Kira ZAYTSEVA
Laëtitia MARREC	

Urbanisme – Espaces verts – Chemins de randonnée	
Stéphane HERVOIR	Roméo AUNAY
François MOREAU	Viviane BOULC'H
Jean-Pierre LE BOURDON	Daphné HERMES
Loïc TOURBOT	Patrice DENIEL

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article unique : **Valide les commissions communales telles que définies ci-dessus.**

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre LE BOURDON